



Section 1 Identification			
Identificateur de produit		Migiwa 20 SC	
N° d'homologation		35443 (<i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>)	
Autres identificateurs		Suspension concentrée contenant de l'ipflufénoquine comme principe actif	
Usages recommandés et restrictions d'utilisation		Fongicide à usage agricole	
Distributeur	Nom	Belchim Crop Protection Canada, Inc.	
	Adresse	104 Cooper Drive, Unit 3, Guelph, Ontario N1C 0A4	
	Téléphone	866 613-3336	Télécopieur 519 826-7675
Fabricant	Nom	Nippon Soda Co., Ltd.	
	Adresse	7-2 Marunouchi 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-7010, Japon	
	Téléphone	+81-3-4212-9653	Télécopieur +81-3-4212-9677
Urgence	Téléphone	+1 703 741-5970 (CHEMTREC)	

Section 2 Identification des dangers	
Classification	Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu : Catégorie de danger 3 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme : Catégorie de danger 3
Mention d'avertissement	Sans objet
Mentions de danger	H402 Nocif pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Symbole	Sans objet
Conseils de prudence	Prévention P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Intervention Sans objet Stockage Sans objet Élimination P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.
Description des dangers non classés ailleurs	Sans objet



Section 3 Composition/information sur les ingrédients		
Composant	N° CAS	Concentration (% poids)
Principe actif NF-180 2-[2-(7,8-difluoro-2-méthylquinolin-3-yloxy)-6-fluorophenyl]propan-2-ol Nom ISO : Ipflufénoquine	1314008-27-9	18,4
Adjuvants (surfactants, autres) et eau	-	81,6

Section 4 Premiers soins	
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander une aide médicale.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible
Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire	Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des symptômes du patient.

Section 5 Mesures à prendre en cas d'incendie	
Agents extincteurs appropriés et inappropriés	Agents extincteurs appropriés : poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse antialcool ou eau pulvérisée. Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	La décomposition thermique ou la combustion peut générer des gaz ou des fumées nocifs/irritants comme des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et du fluorure d'hydrogène.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Équipement de protection Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Précautions pour les pompiers Déplacer les récipients à l'écart de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans danger. S'il est impossible de déplacer les récipients à l'écart de la zone d'incendie, les refroidir à l'aide d'un brouillard d'eau.

Section 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Porter de l'équipement de protection individuelle. Consulter la Section 8 pour connaître l'équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Évacuer la zone.
Précautions relatives à l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Empêcher le produit d'atteindre les égouts, les fossés ou les rivières.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Balayer et placer dans des récipients en vue de l'élimination. Utiliser un absorbant inerte (p. ex., du sable ou de la vermiculite) pour compléter le ramassage, le cas échéant. Utiliser un camion aspirateur si le déversement est de taille considérable. Une fois le ramassage complété, nettoyer le site du déversement. Ne pas rejeter directement dans les rivières, les océans, les lacs, les cours d'eau ou les égouts. Respecter la réglementation locale/nationale/internationale en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lors du confinement et du nettoyage des déversements accidentels.

Section 7 Manutention et stockage	
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Porter de l'équipement de protection individuelle. Consulter la Section 8 pour connaître l'équipement de protection individuelle. Tenir hors de portée des enfants. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé ou dans une hotte chimique. Se laver les mains et le visage soigneusement après la manipulation.
Conditions de sécurité en matière de stockage	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil. Ne pas entreposer avec des oxydants, des acides ou des bases.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
Paramètres de contrôle	TLV/ACGIH (2018) Non inscrit		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser le système de ventilation générale et/ou un système de ventilation par aspiration à la source pour contrôler les brouillards/vapeurs. Prévoir des douches de sécurité et des douches oculaires sur le lieu de travail.		
Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle			
Respiratoire	Appareil respiratoire adéquat pour les vapeurs organiques	Gants	Gants imperméables, comme des gants en caoutchouc ou en polychlorure de vinyle.
Yeux/visage	Lunettes de protection	Chaussures	Chaussures de protection
Vêtements	Vêtements de travail à manches longues	Autres	Non requis

Section 9 Propriétés physiques et chimiques				
Apparence	Liquide blanc cassé		Odeur	Imperceptible
Seuil olfactif	Non disponible		pH	Non disponible
Point de fusion / point de congélation	114,4 à 115,5 °C (comme principe actif)		Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Ininflammable		Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet			
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Supérieures	Non disponible	Inférieures	Non disponible
Tension de vapeur	$1,0 \times 10^{-5}$ Pa à 20 °C (comme principe actif)		Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Non disponible		Gravité spécifique	1,089 (20 °C)
Solubilité dans l'eau	Non disponible		Solubilité dans un solvant	Non disponible
Log Po/e	3,89; méthode par agitation en flacon (25 °C, principe actif)		Température d'auto- inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Non disponible		Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Devrait être négatif en fonction des structures chimiques		Propriétés oxydantes	Classification impossible
Tension superficielle	Non disponible		Distribution granulométrique	Non disponible

Section 10 Stabilité et réactivité	
Réactivité	Les réactions dangereuses ne sont pas connues.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans les conditions de manutention et de stockage normales.
Risque de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse n'a pas lieu.
Conditions à éviter	Températures élevées, soleil direct.
Matériaux incompatibles	Oxydants, acides forts et bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique ou la combustion peut générer des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et du fluorure d'hydrogène.

Section 11 Données toxicologiques			
Toxicité aiguë			
Orale	DL ₅₀ (rat)	>2 000 mg/kg (femelle)	
Cutanée	DL ₅₀ (rat)	>2 000 mg/kg (mâle, femelle)	
Inhalation	CL ₅₀ (rat)	>1,60 mg/L (mâle, femelle)	
Corrosion/irritation cutanée (lapin)			
Non irritant			
Lésions/irritation oculaires graves (lapin)			
Non irritant			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Respiratoire : Non disponible			
Cutanée (cobaye) : Non sensibilisant			
Mutagénicité sur les cellules germinales (comme principe actif)			
Essai d'Ames :		Négatif	
Essai d'aberration chromosomique (lymphocytes humains) : Négatif			
Essai de cytogénèse (lymphomes de souris) : Négatif			
Essai du micronoyau (souris) :		Négatif	
Analyse des comètes (rats et souris) : Négative			
Cancérogénicité (comme principe actif)			
Négative (rat)			
Négative (souris)			
Substance	NTP	Monographie du CIRC	OSHA
Principe actif	Ne figure pas sur la liste	Ne figure pas sur la liste	Ne figure pas sur la liste
Toxicité pour la reproduction (comme principe actif)			
Essai de toxicité pour la reproduction			
Négatif (rat)			
Tératogénicité			
Négative (rat)			
Négative (lapin)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Non disponible			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées :			
Toxicité chronique (comme principe actif)			
DSENO (rat) :	24,77 mg/kg/jour (mâle), 33,75 mg/kg/jour (femelle) (2 ans)		
DSENO (souris) :	105,6 mg/kg/jour (mâle), 116,6 mg/kg/jour (femelle) (1,5 an)		
Danger par aspiration :	Non disponible		
Autres :	Non disponible		

**Section 12 Données écologiques**

Écotoxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Truite arc-en-ciel CL₅₀ (96 h) : 32,9 mg/L

Toxicité aiguë pour les invertébrés

Daphnia magna CE₅₀ (48 h) : >50 mg/L

Toxicité aiguë pour les algues

CE_{50t} (72 h) : >50 mg/L

CSEO (72 h) : 20 mg/L

Persistance et dégradation (comme principe actif)

Pas facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation (comme principe actif)

FBC_{c,1} : 214

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autres

Non disponible

Section 13 Données sur l'élimination

- 1) Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2) Vider complètement l'emballage avant son élimination.

Section 14 Informations relatives au transport

Transport maritime international (IMDG)

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse en vertu du code IMDG.

Polluant marin : Sans objet

Réglementation des marchandises dangereuses de l'OACI/IATA

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse en vertu de l'OACI/IATA.

Dangereux pour l'environnement Sans objet

Réglementation du DOT

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse en vertu de la Réglementation du DOT.

Polluant marin : Sans objet

Précautions spéciales pour l'utilisateur

Aucune

Section 15 Informations sur la réglementation

Informations sur la réglementation aux États-Unis

Substance (N° CAS)	Ipflufénoquine (1314008-27-9)
TSCA	Ne figure pas sur la liste
CERCLA/SARA	Ne figure pas sur la liste

Informations sur la réglementation au Canada

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives aux dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations relatives aux dangers exigées sur l'étiquette du produit antiparasitaire.

Mot indicateur

ATTENTION – POISON



Nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Il existe des exigences environnementales propres au Canada en matière de manipulation, d'utilisation et d'élimination de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

Informations sur la réglementation dans d'autres pays

Substance (N° CAS)	Ipflufénoquine (1314008-27-9)
ENCS (Japon)	Ne figure pas sur la liste (R et D)
EINECS (UE)	Ne figure pas sur la liste
LI/LES (Canada)	Ne figure pas sur la liste
ECL (Corée du Sud)	Ne figure pas sur la liste
IECSC (Chine)	Ne figure pas sur la liste

Section 16 Autres informations, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Information sur l'étiquette

Cote de danger selon la NFPA : Santé : 1 Inflammabilité : 0 Instabilité : 0

Renseignements révisés

Cette FDS a été élaborée conformément au SIMDUT 2015.

L'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur du fabricant ont été mis à jour.

Références

Aucune.

Date de préparation	27 février 2019	Date de révision	11 février 2025 (Ver. 1)
---------------------	-----------------	------------------	--------------------------

Ces informations proviennent de sources ou s'appuient sur des données considérées comme fiables. Cependant, Nippon Soda Co., LTD. ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité absolue de ces données ni le fait que d'autres mesures puissent être nécessaires dans des conditions particulières.